

Global Electrification

Newsletter: Géopolitique de l'Electricité

☞ Nos études se retrouvent sur
www.geopolitique-electricite.fr

Directeur de la Publication:

Lionel Taccoen

Tél : 0660469030

Rédactrice en chef :

Emma Legrand

N° 44 - Géopolitique de l'Electricité – septembre 2014

Notre Newsletter « Géopolitique de l'Electricité » est la seule publication sur ce thème en langue française. Elle est mensuelle.

Nous n'avons aucun objectif militant. Nous ne cherchons pas à sauver la planète ni à promouvoir le nucléaire ou le solaire. Nous tentons d'approcher la vérité, en décrivant par des données objectives le passé proche et le présent des secteurs électriques et de leur contexte. Les nombreuses prévisions concernant 2020, 2035, voire 2050, ne nous intéressent que par leur cohérence, ou leur incohérence observées avec les données actuelles. Nos études sont inédites. Elles utilisent les données provenant directement des acteurs du terrain : réseaux de transport, compagnies d'électricité, rapports officiels nationaux ou internationaux, associations professionnelles ou ONG.

☞ Vous pouvez recevoir notre Newsletter « Géopolitique de l'Electricité » par simple demande par E-mail à geopolitique.electricite@gmail.com

Sommaire

Energies renouvelables : la France meilleure que l'Allemagne

Les chiffres d'Eurostat sont sans appel : la France fait mieux que l'Allemagne pour les énergies renouvelables. L'idée reçue inverse vient d'une confusion entre la part des renouvelables dans la consommation d'énergie finale et celle d'électricité.

Les énergies renouvelables sont des dons de la Nature, qu'elle dispense bien inégalement. Les Allemands sont confinés sur un territoire restreint, limitant le potentiel de la biomasse, qui constitue la plus grande part des énergies renouvelables dans nos deux pays. Ils s'échinent donc à développer le solaire et l'éolien, y compris offshore, énergies malcommodes et très chères. Nous n'avons aucune raison de les imiter, nous qui disposons de bien plus de territoire et d'une grande forêt en pleine expansion, mais bien mal gérée, qui nous fournit malgré notre négligence coupable presque la moitié de notre énergie renouvelable.

Plantons plutôt des arbres que des éoliennes. N'est-ce pas plus « vert » ?

Global Electrification

General Secretary: Lionel Taccoen

taccoen.lionel@numericable.fr

21, rue d'Artois - F-75008 Paris

Renouvelables : la France meilleure que l'Allemagne

Préambule

Quelques définitions¹ :

Energies renouvelables : « énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables, à savoir énergie éolienne, solaire, géothermique, hydrothermique, marine et hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épurations d'eau usées et biogaz. »

Consommation finale brute d'énergie : « les produits énergétiques fournis à des fins énergétiques à l'industrie, aux transports, aux ménages et aux services, y compris aux services publics, à l'agriculture, à la pêche, y compris l'électricité et la chaleur consommée par la branche énergie pour la production d'électricité et de chaleur et les pertes sur les réseaux pour la production et le transport d'électricité et de chaleur. »

Dans l'Union Européenne, l'énergie renouvelable la plus importante est la biomasse dont la définition est :

« La fraction biodégradable des produits, des déchets et des résidus d'origine biologique provenant de l'agriculture (y compris les substances végétales et animales), de la sylviculture et des industries connexes, y compris la pêche et l'aquaculture, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux. »

Il y a une grande similitude entre les termes « biomasse » et « bioénergie », mais la directive européenne ne donne pas de définition de « bioénergie ».

Rappelons que l'Ademe, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie est le bras armé de l'Etat français dans ce domaine.

L'Union Européenne et ses Etats membres, dont la France, ont choisi comme mesure de développement des énergies renouvelables leur pourcentage dans la consommation finale brute d'énergie.

Ils se sont fixés un but pour l'Union: 20% de l'énergie devra provenir de sources renouvelables dans la consommation brute finale d'énergie en 2020. Les objectifs par Etat membre ont été définis, en tenant compte de leur situation de départ, en particulier de l'hydroélectricité. La France devra atteindre 23% et l'Allemagne seulement 18% pour tenir compte de ses handicaps naturels.

Ces dispositions se trouvent dans la directive européenne 2009/28/CE, dont on précise ci-dessous deux points :

- La biomasse n'est considérée comme renouvelable que si sa production ne contribue pas globalement à des émissions de gaz à effet de serre et ne gêne pas les cultures vivrières. La partie la plus importante de la biomasse est le bois nommé lorsqu'il est utilisé comme source d'énergie, bois-énergie.

- La Directive préconise, pour un suivi plus pratique, de scinder en trois parties la consommation d'énergie : la consommation sous forme de chaleur, la consommation d'électricité, et enfin celle des transports.

Notons que dans le projet de loi de transition énergétique, le Gouvernement français s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2030 quant à la part des énergies renouvelables. Nous ne commentons jamais les objectifs à long terme. Cela n'a pas de sens tant que les conditions du présent ne permettent pas de les apprécier. Actuellement ce sont les possibilités d'atteindre les objectifs de 2020 qui posent question (Cf. § I).

¹ Directive européenne 2009/28/CE

Global Electrification

General Secretary: Lionel Taccoen

taccoen.lionel@numericable.fr

21, rue d'Artois - F-75008 Paris

I) Les résultats globaux de la France et de l'Allemagne.

Les données ci-dessous proviennent d'Eurostat pour les années 2012 et antérieures².

Le chiffre français de 2011, anormalement bas s'explique « du fait de circonstances climatiques défavorables ayant impacté l'hydraulique et la consommation de bois »³. Eurostat ne corrige pas les données en fonction des aléas climatiques.

Les données pour 2013 proviennent, pour la France⁴, du Ministère de l'Ecologie et, pour l'Allemagne⁵, de l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables.

Rappelons que le critère européen, accepté par les Etats membres pour mesurer le développement des renouvelables, est leur part dans la consommation finale brute d'énergie.

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
France	9,3%	9,5%	9,5%	10,2%	11,2%	12,2%	12,7%	11,3%	13,4%	14,2%
Allemagne	5,8%	6,7%	7,7%	9%	8,5%	9,9%	10,7%	11,6%	12,4%	12,3%

Notons que pour les deux pays, au vu de l'évolution passée, la réalisation des objectifs fixés par l'Union européenne pour 2020, 23% pour la France et 18% pour l'Allemagne ne sont pas évidents. On notera la stagnation des résultats allemands en 2013 par rapport à 2012.

Après un départ rapide entre 2004 et 2007, dont le rythme aurait permis de rattraper la France, l'Allemagne semble s'essouffler. A part l'année 2011, non significative pour la France, comme nous l'avons indiqué plus haut, l'écart avec notre pays ne diminue plus depuis 2006.

Cela est d'autant plus surprenant que la fameuse « transition énergétique » ou mieux le « tournant énergétique » (« Energiewende »), dont nos voisins d'Outre Rhin font un exemple tonitruant pour le monde entier, aurait du permettre à l'Allemagne un bond en avant pendant cette période.

Comment se fait-il qu'en France, on cite couramment comme un exemple à suivre l'Allemagne et qu'il est si courant d'entendre « notre pays est en retard sur l'Allemagne » ?

L'explication probable est la confusion entre la part des renouvelables dans l'électricité et celle dans l'énergie. Le critère de développement des énergies renouvelables est leur part

² Eurostat « Part des Energies Renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie » Tableau code t2020_31. Il existe de légères différences entre les statistiques européennes et celles de l'INSEE, voire du Ministère de l'Ecologie. Nous avons préféré prendre les données d'Eurostat qui permettent des comparaisons avec nos voisins. De plus, les différences observées ne modifieraient pas nos conclusions.

³ Chiffres clefs de l'Energie, février 2014, p.30-Commissariat Général au Développement Durable.

⁴ Ministère de l'Ecologie, Politique des énergies renouvelables en France-25/8/2014-

⁵ Office franco-allemand pour les énergies renouvelables –Communiqué du 7/4/2014 sur la part des renouvelables en Allemagne.

Global Electrification

General Secretary: Lionel Taccoen

taccoen.lionel@numericable.fr

21, rue d'Artois - F-75008 Paris

dans l'énergie totale, l'électricité ne compte dans les deux pays que pour moins d'un tiers du total⁶.

Le problème le plus important est de comprendre les raisons de ces modestes résultats obtenus en Allemagne pour les énergies renouvelables et pourquoi notre pays, par exemple, fait mieux pour un coût incomparablement inférieur.

On fournira un seul exemple : le prix de l'électricité pour le ménage moyen allemand est double du français. Et cela est largement dû à la surtaxe finançant les énergies renouvelables.

II) Les renouvelables en France : le poids de la biomasse.

Voici pour 2012, dernière année de statistiques connues, la production d'énergies renouvelables en France, par source par ordre d'importance et en pourcentage de l'ensemble⁷:

Quatre sources d'énergies renouvelables représentent près de 85% de la production d'énergie renouvelable en France. Le bois, à lui seul fournit presque la moitié.

- Bois-énergie : 44,5%
- Hydraulique : 22,25%
- Biocarburants : 10,75%
- Pompes à chaleur : 6,25%

Ensuite on trouve :

- Eolien : 5,75%
- Déchets urbains : 4,5%
- Solaire : 1,75%
- Biogaz : 1,75%
- Résidus agricoles : 1,25%
- Géothermie : 0,50%

La biomasse est la source largement dominante de la production d'énergie renouvelable en France : bois-énergie, biocarburants, biogaz, et résidus agricoles et résidus urbains représentent plus de 60% du total. Le bois, à lui seul, assure presque la moitié des énergies renouvelables.

On retrouve cette même importance du bois dans de nombreux pays européens⁸ dont l'Allemagne. « Près de la moitié de la consommation d'énergie renouvelable de l'Union Européenne vient du bois et de ses déchets »⁹.

⁶ Pour la France, 29% pour l'électricité, 43,5 % pour la chaleur, 27,5% pour les transports. Cf. Rapport annuel français « Sur les progrès réalisés dans la promotion et l'utilisation des énergies renouvelables ».13/1/2014

⁷ Commissariat général au développement durable –Repères Chiffres clés de l'Energie-Ed 2013-Février 2014-P.30

⁸ Hors ceux qui ont beaucoup d'hydroélectricité comme la Suède ou l'Autriche.

⁹ Eurostat, communiqué de presse 85/2011 du 15 juin 2011.

Global Electrification

General Secretary: Lionel Taccoen

taccoen.lionel@numericable.fr

21, rue d'Artois - F-75008 Paris

Pourquoi les deux sources les plus souvent citées, le solaire et l'éolien recueillent bien plus d'aides publiques tout en fournissant bien moins d'énergie renouvelable ? En France ces deux sources n'apportent ensemble que 7,5% de l'ensemble, à peine plus que les seules pompes à chaleur. En Allemagne, elles sont un peu plus importantes, mais arrivent aussi loin derrière la biomasse dont le bois.

Ces données signifient que l'on ne peut répondre à des questions concernant les énergies renouvelables dans l'Union Européenne qu'en se penchant de manière prioritaire sur la biomasse et, avant tout, sur le bois.

III) Une réussite : le chauffage au bois et le Fonds chaleur

Il fut un temps, bien révolu, où le bois non utilisé comme bois d'œuvre¹⁰ était brûlé dans des terrains vagues près des scieries.

En France ; de plus en plus de particuliers se chauffent au bois. Un peu moins de six millions de ménages en 1999. Près de 7,5 millions en 2012. Le bois est devenu le combustible principal pour la moitié, contre 30% en 1999, et pour le quart, il est le seul employé.

Ce qui est remarquable est que la consommation de bois pour les foyers domestiques n'a pas augmenté, grâce à des progrès techniques¹¹. Désormais, la France est devant l'Allemagne, pour la vente d'appareils de chauffage au bois modernes, efficaces, pratiques et non polluants pour particuliers. Les ¾ de ces poêles sont fabriqués en France. Les ménages choisissent le bois pour son prix. D'après l'Ademe¹², le chauffage à partir de bûches revient à 3,4 centimes le kWh, contre le gaz à 7 centimes, le fioul à 10 centimes et l'électricité à plus de 13 centimes.

Ce qui a littéralement explosé depuis l'an 2000, est l'utilisation des chaufferies au bois, collectives et individuelles.

Presque inexistantes en 2000, elles étaient 4 400 en 2011. Leur production de chaleur devrait quintupler de 2010 à 2020. Industrie et collectivités sont à peu près à part égale pour la production de chaleur, mais non pour le nombre d'installations, plus puissantes dans l'industrie. En 2011, le chauffage domestique correspondait à 6,5 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) contre 2,4 Mtep pour l'industrie et les collectivités. Le bois correspondant vient essentiellement de France.

L'Ademe estime qu'en 2020 la forêt française pourra fournir un supplément de bois-énergie correspondant à 5,9 millions de tonnes équivalent pétrole, soit 2/3 de plus.

Cet apport correspond à ce que l'on peut escompter de cette énergie renouvelable afin d'atteindre notre objectif de 23% de renouvelables en 2020. Ce succès du chauffage au bois est indéniable. Il est le fruit d'efforts et de mesures des pouvoirs publics depuis vingt ans, l'Ademe étant le bras séculier. L'Ademe contribue également par son label « flamme verte » à une lutte efficace contre la pollution générée dans les anciens poêles domestiques. La dernière étape projetée par ce label est pour 2015.

Depuis 2009, le Fonds Chaleur joue un rôle décisif. Créé par l'ancienne majorité suite au Grenelle de l'Environnement, il est soutenu par le pouvoir actuel. En juillet 2014, Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, a annoncé son intention de doubler en trois ans, la dotation de ce fonds.

¹⁰ Bois utilisé pour les meubles et la construction.

¹¹ Etude sur le chauffage domestique au bois : marchés et approvisionnement-Ademe Juillet 2013.

¹² Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, bras armé de l'Etat français dans ces domaines.

Global Electrification

General Secretary: Lionel Taccoen

taccoen.lionel@numericable.fr

21, rue d'Artois - F-75008 Paris

Il disposait d'un peu plus de 200 millions d'euros annuels. Il passerait à 400 millions d'ici 2017. Ségolène Royal souhaite que le nombre de foyers utilisant le bois comme chauffage passe de 7,4 millions aujourd'hui à 9 millions en 2020.

Tout est donc pour le mieux dans le monde du bois-énergie (?).

On notera que le Fonds chaleur dispose de finances largement inférieures aux seules aides publiques au solaire, qui produit vingt cinq fois moins d'énergie !

On notera aussi, que ***c'est la demande de bois qui a été principalement soutenue***. L'offre de bois, c'est-à-dire la production de la forêt, n'a pas fait l'objet de réformes spectaculaires. Or voici la production de bois-énergie de la forêt française de 1990 à 2011¹³ :

Année	1990	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011
Bois énergie (MteP) ¹⁴	10,13	9,77	8,67	8,32	8,40	8,78	8,94	9,23

Pour le bois-énergie, la stagnation de la production risque de devenir le problème majeur de la filière. Or le bois représente près de la moitié de nos énergies renouvelables. Comment de 2011 à 2020, la production pourra-t-elle, comme le prévoit l'Ademe, progresser de plus de 60% ?

C'est l'exploitation de la forêt française qui devient la clef de la réussite de la filière bois-énergie, cette source fournissant près de la moitié de nos renouvelables c'est donc notre politique dans ce domaine qui est en jeu.

IV) La Forêt française.

Le bois-énergie, à lui seul, représente en énergie renouvelable six fois l'apport de l'ensemble éolien-solaire et près de la moitié de l'énergie renouvelable en France.

La forêt française a fait l'objet d'un nombre impressionnant de Rapports. Parmi les derniers : le Rapport Bianco¹⁵, remis à Lionel Jospin le 25 août 1998, le Rapport Puech¹⁶ remis à Nicolas Sarkozy le 6 avril 2009, le Rapport Caullet¹⁷ remis à Jean Marc Ayrault le 20 juin 2013. Auxquels s'ajoute le Rapport Lambert et Rohfritsch publié la veille (le 19 juin 2013) par ces deux députés et consacré à la biomasse, donc s'intéressant au bois-énergie. Dans la suite de notre texte, ces Rapports seront mentionnés par le nom de leurs auteurs.

Il ressort de ces Rapports, et d'autres sources :

¹³ Commissariat au Développement durable-Repères-Chiffres clés des énergies renouvelables Ed 2013-p.7.

¹⁴ Million de tonnes équivalent pétrole

¹⁵ Secrétaire Général de la Présidence de la République sous François Mitterrand (1982-1991)

¹⁶ Ancien Ministre de l'Agriculture.

¹⁷ Député, Président de l'Office National des Forêts

Global Electrification

General Secretary: Lionel Taccoen

taccoen.lionel@numericable.fr

21, rue d'Artois - F-75008 Paris

- ***La forêt française est en forte expansion¹⁸.***

Le Rapport Bianco (1998) indique que « dans les dix dernières années » (donc de 1988 à 1998), la forêt française a gagné 5 500 km², soit l'équivalent d'un département français. Plus modeste le Rapport Puech (2009) parle d'un gain correspondant, mais sur vingt ans. Entre les deux Rapports, de grandes tempêtes ont balayé des myriades d'arbres. L'Office National des Forêts (ONF) indique un gain de 50 000ha par an, ce qui nous rapprocherait plutôt du Rapport Bianco.

Ainsi, la forêt française croît à un rythme soutenu. Elle est passée de 75 000 km² au milieu du XIX^{ème} Siècle à 155 000 km² aujourd'hui pour la France métropole. Retenons que 28% de la surface de la France métropolitaine est aujourd'hui recouverte de forêt. Le Rapport Bianco va plus loin. En ajoutant les haies et autres espaces divers, il estime que le tiers de notre territoire est couvert d'arbres.

Non seulement la surface de notre forêt croît, mais sa densité aussi. Le Rapport Puech précise « En un siècle le volume moyen à l'hectare de bois sur pied a triplé ». Comme la surface a doublé, on conclut que le volume de bois de nos forêts a été multiplié par six en cent ans !

Notre pays possède la quatrième forêt de l'Union Européenne, derrière dans l'ordre, la Suède, la Finlande et l'Espagne. La forêt allemande ne fait qu'un peu plus des 2/3 de la nôtre.

- ***La forêt française est sous-exploitée.***

« La France consacre à la forêt 4 à 10 fois moins d'argent public que les pays européens comparables. » (Rapport Bianco)

« Comment [dans ce contexte] ... espérer une augmentation de 50% en dix ans de la récolte par le seul jeu du marché ? » (Puech).

« On ne récolte au plus que 60% de ce qui pousse chaque année » (Rapport Puech). En juillet 2014, la Ministre de l'Ecologie Ségolène Royal s'inquiétant des ponctions diverses sur ressources forestières françaises, la Directrice Générale Déléguée de l'Ademe, Virginie Schwartz a tenu à la rassurer. Toutes essences confondues, dit-elle, la forêt française produit 85 millions de mètres cubes de bois par an. Seule la moitié est prélevée. Or ce taux de prélèvement pourrait être porté sans dommage à 75%¹⁹.

Ainsi entre le Rapport Puech (2009), qui estimait ce taux de prélèvement à un peu moins de 60%, et aujourd'hui où il est estimé à 50%, l'exploitation de la forêt française ne s'est pas améliorée !

- ***Quelques raisons de la sous exploitation***

La raison principale est certainement l'émiettement de la propriété. Les ¾ de la forêt française appartiennent à 3,5 millions de propriétaires privés, dont deux tiers possèdent au plus un hectare.

La gestion de la forêt privée pose quelques problèmes : « Le bois, ça ne paye pas » titre la Nouvelle République du 19/9/2014. Et de citer pèle mèle les taxes qui augmentent, frais de garderie prélevée par les communes, taxe à l'hectare de la forêt gérée... le prix du bois trop bas...et les nouvelles normes. Ainsi la taille des couloirs anti-feu, qui suivant les exploitants doivent avoir les mêmes dimensions quelle que soit la région et le risque d'incendie. A cela s'ajoute les dégâts causés par une faune de plus en plus abondante.

Dans ces conditions, la ressource en bois de nos forêts va-t-elle augmenter comme le prévoit l'Ademe, et comme une demande croissante l'exige ?

¹⁸ La formule est de l'Office National des Forêts. Les données provenant de l'ONF proviennent du portail web de l'Office, page « gestion durable » « Les forêts françaises ».

¹⁹ BFMTV 1/7/2014

Global Electrification

General Secretary: Lionel Taccoen

taccoen.lionel@numericable.fr

21, rue d'Artois - F-75008 Paris

La profession représentée par le Comité Interprofessionnel Bois-Energie (CIBE), a organisé des débats sur deux points sensibles lors du Salon Batimat de novembre 2013²⁰ :

- La concurrence des différents usages du bois : y-aura-t-il de la place pour tout le monde ?
- Bois-Energie, le point sur les combustibles.

Sur le premier point, Bruno de Monclin, Président du CIBE, est très clair : il ne peut y avoir de concurrence entre le bois combustible et le bois d'œuvre (charpente et meubles). Le premier vaut dix fois moins que le second et son prix ne peut augmenter de façon notable, sous peine d'être concurrencé par les combustibles fossiles. De plus le bois énergie ou combustible est un sous produit du bois d'œuvre (sciures...) ou de bois trop petits pour d'autres usages (tailles des haies, nettoyage des sous bois...). En fait les différentes utilisations du bois sont complémentaires.

Sur le second point le même orateur indique qu'aujourd'hui la ressource bois –énergie de notre forêt satisfait la demande, mais il est très réservé, voire inquiet pour l'avenir.

Afin de rationaliser leur politique vis-à-vis de la forêt, les pouvoirs publics ont pris la décision de créer le Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois, décidé lors du vote définitif sur la loi sur l'Agriculture (septembre 2014). Les moyens de ce fonds paraissent limités.

Le goulot d'étranglement du développement du bois –énergie, première énergie renouvelable en France, est la production de notre forêt. Or cette dernière est largement sous exploitée.

V) La politique financière concernant les Renouvelables en France.

Cette politique est naturellement l'expression de la stratégie française dans le domaine. Elle est durement critiquée par la Cour des Comptes, en particulier dans son Rapport du 25 juillet 2013 intitulée « La politique de développement des énergies renouvelables ».

La Cour pointe une expertise insuffisante : « Alors qu'il engage la collectivité sur des sujets financièrement très lourd, l'Etat est insuffisamment organisé pour disposer des données de base indispensables à la conduite de la politique en faveur des énergies renouvelables »²¹ Et de mettre les points sur les i : « L'Etat ne dispose que d'informations lacunaires et dispersées sur les coûts de production ». Quant aux emplois créés par les énergies renouvelables, la Cour déplore « l'absence d'un suivi statistique. » De même les impacts socio-économiques sont mal connus. Et de proclamer « Le besoin de choix de long terme soutenables »²². Bref, d'une politique viable dans la durée...qui n'existe pas aujourd'hui.

La Cour des Comptes décrit la politique de l'énergie renouvelable en France comme un enthousiaste, mais coûteux désordre.

Certaines données fournies par la Cour laissent pantois. Ainsi p.115, le graphique n°14 permet de comparer les aides aux différentes énergies renouvelables. Mettons à part l'hydroélectricité, peu ou pas subventionnée.

²⁰ Que l'on trouvera à partir de la Lettre d'information du CIBE n°18 de février 2014(site web du CIBE)

²¹ P .63 du Rapport

²² P.85 du Rapport

Global Electrification

General Secretary: Lionel Taccoen

taccoen.lionel@numericable.fr

21, rue d'Artois - F-75008 Paris

Pour une production donnée d'énergie, la biomasse (essentiellement le bois-énergie) reçoit quatre fois moins d'aides publique que l'éolien²³, quinze fois moins que la géothermie, cinquante fois moins que le solaire !

Et la Cour de commenter : « L'argument entendu régulièrement au sein des Services de l'Etat, selon lequel toutes les filières doivent être soutenues parce qu'elles recèlent des potentiels, encore hypothétiques, de croissance ou de développement énergétique, ne résiste donc plus à cette situation puisqu'il aboutit à soutenir une filière quel qu'en soit le coût. Des arbitrages entre filières, mais aussi à l'intérieur même des filières, s'imposent ».

Rien que par la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) le consommateur français va payer en 2014 plus de deux milliards d'euros pour le solaire photovoltaïque²⁴. Et cela risque de doubler d'ici 2020. Et ceci pour produire moins de deux pour cent de notre énergie renouvelable et moins de 0,25% de notre énergie totale ! Pendant ce temps pour tenter de développer la ressource en bois de notre forêt sous exploitée, qui fournit tout de même vingt fois cinq plus d'énergie que le solaire, on dote le Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois²⁵, destiné « à rétablir une cohérence d'intervention dans le secteur de la forêt et du bois » de 14 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de 25 millions de crédit de paiement !

La profession ne s'y est pas trompée, comme l'indique un article d'Agra Presse intitulé « Le Fonds Stratégique Forêt et du Bois, avancée majeure... sans ressources » (26 mai 2014).

Et que penser des difficultés de l'Office National des Forêts (ONF), auquel l'Etat refusera de payer en 2015 la dotation de 20 millions d'euros versé en 2014 ?²⁶ Vingt millions, cent fois moins que les aides publiques annuelles au solaire pour un apport dérisoire d'énergie !

Pourquoi donc privilégier deux sources d'énergies, le solaire et l'éolien, malcommodes car intermittentes, et chères ? « Dont la montée en puissance a des effets économiques qui n'ont pas été anticipés par certains pays y compris en Allemagne » ajoute la Cour des Comptes, qui cite la déstabilisation du marché électrique, et les coûts mal connus des travaux nécessaires sur le réseau électrique.

Et si ce choix provenait, d'une réflexion insuffisante, et de l'idée fausse que l'Allemagne est un modèle à suivre ?

VI) Allemagne : la marâtre Nature.

Les énergies renouvelables sont des dons de la Nature, qu'elle dispense avec beaucoup d'injustices. Nous avons comparé l'Allemagne et la Californie²⁷. La Nature permet un apport relatif des énergies renouvelables bien plus importants, près du double en Californie. Ce qui n'empêche pas le prix de l'électricité d'être bien moins cher qu'en Allemagne. La Nature, en Allemagne, pour les énergies renouvelables, est une marâtre :

- ***L'Allemagne dispose d'une hydroélectricité faible du fait de sa géographie.***

La production correspondante d'électricité est seulement de 40% de la française. Pas assez de montagnes !

²³ Avec l'éolien marin, ce chiffre risque de bondir !

²⁴ Commission de régulation de l'énergie-Montant et évolution de la CSPE

²⁵ La Loi sur l'Agriculture a été définitivement approuvée en septembre 2014

²⁶ Cf. Les Echos du 25/9/2014- « L'Office National des Forêts en pleine tourmente budgétaire. »

²⁷ Voir notre étude « Transition énergétique : les deux modèles Allemagne vs Etats Unis et Chine » Newsletter n° 29- janvier 2013 sur www.geopolitique-electricite.fr

Global Electrification

General Secretary: Lionel Taccoen

taccoen.lionel@numericable.fr

21, rue d'Artois - F-75008 Paris

- ***Les 81 millions d'Allemands doivent se contenter d'un territoire inférieur d'un tiers au nôtre. Il y a plus de deux fois plus d'habitants au km² en Allemagne qu'en France...***

Cela est gênant pour certaines sources d'énergie, en particulier pour la biomasse, issue soit des forêts, soit de l'agriculture. L'une et l'autre ont besoin de surface.

« Comme en France, la biomasse représente les deux tiers de la production renouvelable en raison de la prédominance historique du bois bûche, utilisé par près de deux millions de foyers dans le seul Land de Bavière ... » oui mais... « La croissance de la demande devrait conduire l'Allemagne à devenir importateur de bois dès 2014 »²⁸ La France a la qualité de ses défauts. Notre forêt étant mal gérée, nous avons un potentiel de développement de la filière bois important. En Allemagne, la forêt est bien gérée, mais les limites sont atteintes. Elle occupe aussi une surface moindre...

Le problème est grave quant à l'utilisation de l'agriculture pour produire de l'énergie par méthanisation (biogaz). Le Rapport Lambert et Rohfrisch doute « du caractère soutenable de la stratégie allemande », bref de sa pérennité. On comprend les réserves de ces deux députés : en juillet 2012, l'Académie des Sciences Allemande était du même avis:²⁹

- « les bioénergies ne doivent pas concurrencer les productions de nourriture pour les hommes et les animaux ». On rappelle que cette condition est nécessaire pour que les bioénergies, autre terme pour la biomasse, soient considérées comme renouvelables. Or cette condition n'est plus remplie dans de nombreux cas en Allemagne. En conséquence, l'Académie des Sciences refuse de considérer comme renouvelable une partie du biogaz allemand. L'ONG « Les Amis de la Terre » précise³⁰ : « Le maïs-énergie [cultivé uniquement pour produire du biogaz] occupe en Allemagne 810 000 hectares. Rien qu'en 2011, l'augmentation a été de presque 27 000 hectares, avec comme conséquence grotesque que pour la première fois depuis 25 ans, l'Allemagne ne sera plus capable de couvrir ses besoins en céréales ». Bref, l'Allemagne pour produire du biogaz et faute de surface agricole suffisante va ponctionner les ressources mondiales alimentaires ! Ici aussi les limites sont atteintes.

Du fait de son territoire étroit, l'Allemagne, pour la production de biomasse, source très importante de renouvelables a atteint ses limites. Or cette biomasse fournit plus de la moitié des énergies renouvelables Outre Rhin. On comprend que nos voisins se lancent dans un développement accéléré de l'éolien, y compris le très onéreux éolien marin, et du solaire. Mais nous n'avons pas de raisons de les imiter. On comprend aussi pourquoi les objectifs pour les renouvelables fixés pour l'Allemagne par Bruxelles sont inférieurs aux objectifs français : 18% en 2020, contre 23% pour nous. La Marâtre Nature allemande a été prise en compte !

En conclusion

La Cour des Comptes réclame, au sujet de la politique française concernant les renouvelables « des choix à long terme soutenables », donc viables à long terme.

Laissons-nous guider par la Nature.

Elle nous dote d'une grande forêt en pleine expansion. Nous la négligeons par une organisation insuffisante et des financements dérisoires. Nous la sous-exploitions. Malgré ces avanies, elle réussit aujourd'hui à fournir près de la moitié de notre énergie renouvelable, six fois l'apport de l'éolien et du solaire réunis, que nous payons incomparablement plus cher.

²⁸ Rapport Lambert et Rohfrisch. Op Cité.

²⁹ Rapport « Bioenergie : Möglichkeiten und Grenzen ». Juin 2012 (une version existe en anglais).

³⁰ « Maïs, méthanisation et électricité : l'Allemagne, l'exemple à ne pas suivre »-Les Amis de la Terre 7/9/2012.

Global Electrification

General Secretary: Lionel Taccoen

taccoen.lionel@numericable.fr

21, rue d'Artois - F-75008 Paris

Il ne s'agit pas de gaspiller ce don de la Nature. Comme la Cour des Comptes le préconise, *des choix à long terme doivent être faits également à l'intérieur de chaque filière.*

Comme l'a indiqué, entre autres, le Rapport Puech, l'optimum de l'utilisation du bois-énergie est le chauffage près du site d'exploitation (moins de cinquante kilomètres de transport) et surtout pas l'utilisation dans des centrales électriques. Celle de Gardanne est un exemple à ne pas suivre. Ce serait un comble si cette centrale déséquilibrerait le marché et devait se procurer son combustible à l'étranger !

Cela ne signifie pas l'abandon des autres sources de renouvelables, comme les pompes à chaleur, le solaire et l'éolien. Par contre cela implique des changements majeurs de priorité. Nous n'avons aucune raison d'imiter des pays voisins où les dons de la Nature sont différents.

La France devrait définir une véritable politique de la forêt et la financer par des transferts d'autres sources d'énergie renouvelable. Ainsi :

- plutôt planter des arbres que des éoliennes (proposition encore plus valable pour les éoliennes marines au coût mal connu mais exorbitant).

- transférer d'ici 2020, plusieurs milliards d'euros du solaire vers la forêt. Nous payons deux milliards par an pour cette énergie qui fournit moins de 0,25% de notre consommation finale. Et la note va encore grimper.

Nous disposons autour de nous d'un gisement d'énergie renouvelable, notre forêt, dont l'importance est comparable à certains gisements de pétrole, mais sans les problèmes environnementaux correspondant. Il serait temps de s'en apercevoir. Et de lui prodiguer plus d'attention et de soins, surtout dans le cas des innombrables et petits bois privés. Ce permettrait à la filière bois qui emploie déjà plus de 400 000 personnes de créer des dizaines de milliers d'emplois non délocalisables. Et ceci, sans impact négatif sur notre belle forêt et son expansion. Bien au contraire !

Quant à l'exemple allemand, laissons nos voisins en face de leur Marâtre Nature.

Global Electrification
General Secretary: Lionel Taccoen
taccoen.lionel@numericable.fr
21, rue d'Artois - F-75008 Paris